

SIAEP VALLEES DES EVOISSONS POIX

1 rue du capitaine Fay
80290 POIX DE PICARDIE
Tél 03.22.90.12.23

Facture	
N° 2025-001-000001	Le 14/01/2025

Horaires d'ouverture du secrétariat
le lundi de 9h à 12h
le mercredi de 14h à 17h
<https://www.siaep-evoissons-poix.fr/>

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
27 PLACE DE LA REPUBLIQUE
80290 POIX DE PICARDIE

SGC POIX DE PICARDIE : 03 22 90 00 58
ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : A00575					Période facturée : du 01/01/2025 au 30/06/2025	
Branchement	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Consom.	Date relevé	Adresse
1128032121	I211A189922	267	342	75	14/01/2025	HAMEAU SAINT PIERRE 80290 POIX-DE-PICARD

Branchement	Désignation	Base	P.U H.T	Montant HT	TVA
1128032121	Abonnement Poix	1	31.50000	31.50	5.50
1128032121	Consommation eau	75	1.10000	82.50	5.50
DISTRIBUTEUR / SIAEP Evoissons Poix			34.19%	114.00	
1128032121	Assainissement part fixe collectivité	1	15.00000	15.00	10.00
1128032121	Assainissement part variable collectivité	75	1.14000	85.50	10.00
1128032121	Assainissement part Veolia	75	0.95810	71.86	10.00
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			51.69%	172.36	
1128032121	Consommation d'eau potable	75	0.40000	30.00	5.50
1128032121	Performance des réseaux d'eau potable	75	0.02000	1.50	5.50
1128032121	Performance des systèmes d'assainissement collectif	75	0.15000	11.25	10.00
1128032121	Prélèvement sur la ressource en eau	75	0.05798	4.35	5.50
ORGANISMES PUBLICS / Agence de l'Eau			14.12%	47.10	

Payable en espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite).



SIAEP VALLEES DES EVOISSONS POIX

1 rue du capitaine Fay
80290 POIX DE PICARDIE
Tél 03.22.90.12.23

Facture	
N° 2025-001-000001	Le 14/01/2025

Horaires d'ouverture du secrétariat
le lundi de 9h à 12h
le mercredi de 14h à 17h
<https://www.siaep-evoissons-poix.fr/>

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
27 PLACE DE LA REPUBLIQUE
80290 POIX DE PICARDIE

SGC POIX DE PICARDIE : 03 22 90 00 58
ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
333.46	Eau	1	149.85	5.50	8.24
	Assainissement	2	183.61	10.00	18.37
	Total TVA :				26.61

NET A PAYER : 360.07 euros

Prix de revient (hors abonnement): 0.00414 euros par litre
Total Abonnement : 49.73 euros

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur:
www.payfip.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité : 019178

Référence : 2025-EA-00-1

Informations : l'abonné est responsable de la surveillance et de l'entretien du branchement qui le concerne, soit dès la sortie du compteur. Art-5.

L'abonné est chargé d'entretenir le regard dans lequel se situe le compteur (hors voie publique). Art-12

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

Modalités de paiement: Attention le SGC ne peut plus prendre d'espèces

- sur internet, à l'adresse www.payfip.gouv.fr, délai 30 jours
- en CB ou espèces (dans la limite de 300 euros) chez un buraliste agréé
- par chèque : SGC Poix de Picardie, 27 Pl de la République 80290 Poix de Picardie
- en CB à la caisse du SGC ou par tél: 03 22 90 00 58
- par virement : FR65 3000 1001 23E8 0300 0000 024 BIC : BDFEFRPPCCT

REFERENCES

A00575	Coll 285
	285
cne POIX 1er semestre 2025	Clé1 3
Numéro 2025-001-000001	Clé2 K
NET A PAYER 360.07	euros

En cas de vente, de changement de domicile, vous devez informer impérativement le Syndicat des Vallées des Evoissons et de la Poix,